

Le 18 janvier 2017

Monsieur Pierre Sénécal  
Le Nautique Saint-Jean inc.  
55, rue Richelieu  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X2

**Objet : Questions et commentaires sur la recevabilité de l'étude  
d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement de la marina  
Le Nautique Saint-Jean  
(Dossier 3211-04-061)**

Monsieur,

À la suite de la réception de l'addenda à l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet d'agrandissement de la marina Le Nautique Saint-Jean (dossier 3211-04-061) le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a procédé à la consultation des différents ministères concernés, afin d'établir la recevabilité de l'étude d'impact produite.

À la lumière de cette consultation, quelques éléments demandent à être précisés avant la transmission du dossier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'ouverture de la période d'information et de consultation publiques (PIC). Ainsi, si vous pouvez nous transmettre une réponse aux éléments exposés dans la présente correspondance d'ici le 27 janvier 2017, la PIC pour votre projet pourrait se tenir dès la mi-février 2017. Voici les éléments pour lesquels vous devez formuler une réponse ou un engagement.

### **Installation**

- Selon l'étude d'impact, 62 blocs d'ancrage seront nécessaires pour le maintien des pontons. La méthode qui sera utilisée pour l'installation de ces blocs d'ancrage (58 déjà implantés et les quatre à ajouter) de même que les pontons associés doit être précisée.
- L'évaluation du coût global du projet doit être fournie.

...2

### **Espèces exotiques envahissantes**

- Des espèces exotiques envahissantes sont présentes sur le site des travaux. L'initiateur doit s'engager à intégrer, parmi les mesures d'atténuation, les éléments suivants :
  - S'assurer que toute machinerie et toute structure qui seront mises à l'eau seront dépourvues de fragments de plantes, de boues et d'invertébrés;
  - Si certains travaux sont effectués à partir d'embarcations et qu'il y a des risques de fragmentation des colonies de myriophylle à épi, l'initiateur devra mettre en place des barrières flottantes qui empêcheront les fragments de se propager à l'extérieur de la zone de travaux. Ces fragments devront être récoltés et éliminés avec les ordures.
- L'initiateur doit s'engager à transmettre au Ministère le fichier de forme (*shapefile*) ayant servi à produire la carte de répartition des espèces exotiques envahissantes observées dans la zone à l'étude. Si des informations sont également disponibles sur l'abondance de ces espèces, celles-ci doivent aussi être fournies.

### **Prise d'eau potable**

- La prise d'eau municipale est située à un endroit vulnérable et le risque de contamination en cas de déversement dans la marina (ex. : eaux usées, eau de cale, etc.) existe. De plus, il est connu que la qualité de l'eau brute provenant de la prise d'eau localisée dans la marina est de moins bonne qualité que celle tirée de la prise d'eau d'Iberville, localisée 425 m en amont. La turbulence, le transport d'algues et de plantes aquatiques par les hélices et le nettoyage des bateaux, pourraient, entre autres, contribuer à détériorer davantage la qualité de l'eau brute. Ainsi, le plan de contingence présenté à l'annexe 4 de l'addenda 1 doit également considérer les activités d'exploitation de la marina sur la prise d'eau municipale.
- En vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, chapitre Q-2, r.35.2), la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est tenue de réaliser une analyse de vulnérabilité de ses sources d'eau potable d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2021. À la suite de cette analyse, la Ville pourrait entreprendre des démarches pour sécuriser sa prise d'eau. L'initiateur est invité à communiquer avec la municipalité à ce sujet.

Les réponses ou engagement concernant ces questions et commentaires doivent nous être transmises en trente (30) copies papier et dix-sept (17) copies sur cédérom.

D'autre part, je souhaite vous informer qu'en prévision de la PIC, vous devrez préparer un résumé du projet suivant le Guide de présentation que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

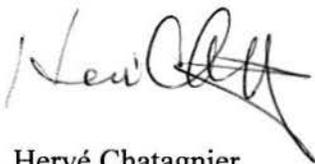
[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Resume\\_etude\\_impact.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/Resume_etude_impact.pdf).

Ce résumé devra nous parvenir en trente (30) copies papier et dix-sept (17) copies sur cédérom, au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2017, dans l'optique d'une PIC débutant à la mi-février.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez joindre M<sup>me</sup> Annie Ouellet, de notre direction, au numéro de téléphone 418 521-3933, poste 4674, ou par courriel à : [annie.ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:annie.ouellet@mddelcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Hervé Chatagnier

